

Carte Nationale d'Identité

L'instruction des dossiers se fait sur rendez-vous :

Du lundi au vendredi de 8H à 12H et de 14H à 16h30

Le samedi de 9H à 11H30

TEL : 03 28 43 44 45

> du lundi au vendredi de 8 H à 12 H et de 14 h à 17 h

PRÉSENCE OBLIGATOIRE POUR PRISE D'EMPRESSES ET SIGNATURES

Les mineurs doivent être accompagnés d'un de leurs parents (père, mère)

Télécharger les demandes sur internet :

Site ANTS.GOUV.FR

Compléter la pré demande et imprimer le récapitulatif

Ne pas signer

Pièces à fournir pour la première demande

- Taille
- 1 photo en couleur récente moins de 6 mois (sans lunettes, sans artifices)
- Un justificatif de domicile au nom du demandeur
(Facture originale de consommation récente de moins de 6 mois EDF, GAZ, EAU, TEL,
Avis d'imposition 2023, taxe foncière 2023)

Si le demandeur majeur ne possède pas de facture à son nom

> Justificatif de domicile au nom de l'hébergeant > Attestation d'hébergement

> Copie recto/verso de la CNI de l'hébergeant

Concernant les mineurs fournir en plus :

- Livret de famille des parents plus carte d'identité du parent présent lors de la demande
- En cas de divorce, jugement de divorce complet et
Présence du représentant légal muni d'une pièce d'identité
- si garde alternée, autorisation signée par les deux parents (document fourni par la mairie).
Facture de domicile des 2 parents, copie de leurs cni recto/verso

Pour le renouvellement

- Ancienne CNI
- votre filiation (prénoms, date et lieu de naissance de vos parents) ou acte de naissance
- Si CNI périmée de plus de 5 ans copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois
- 1 photo couleur récente moins de 6 mois (sans lunettes, sans artifices)
- Un justificatif de domicile au nom du demandeur
(Facture originale de consommation récente de moins de 6 mois, EDF, GAZ, EAU, TEL,
Avis d'imposition 2023, taxe foncière 2023)

Si le demandeur majeur ne possède pas de facture à son nom

> justificatif de domicile au nom de l'hébergeant > attestation d'hébergement

> Copie recto/verso de la CNI de l'hébergeant

Concernant les mineurs fournir en plus

- Livret de famille des parents plus carte d'identité du parent présent lors de la demande
- en cas de divorce, jugement de divorce complet,
présence du représentant légal muni d'une pièce d'identité
- si garde alternée, autorisation signée par les deux parents (document fourni par la Mairie)
Facture de domicile des 2 parents, copie de leurs cni recto/verso

En cas de perte ou de vol

- Déclaration de perte (fournie par la Mairie) ou de vol (commissariat)
copie intégrale acte de naissance
- Document avec photo (permis, carte vitale, titre de transport.....)
- Attestation sur l'honneur si pas d'autres papiers
- 25€ en timbres fiscaux
- Votre taille
- 1 photo couleur récente moins de 6 mois (sans lunettes, sans artifices)
- Un justificatif de domicile au nom du demandeur
(Facture originale de consommation récente de moins de 6 mois EDF, GAZ, EAU, TEL,
Avis d'imposition 2023, taxe foncière 2023)
Si le demandeur majeur ne possède pas de facture à son nom
 - > Justificatif de domicile au nom de l'hébergeant > Attestation d'hébergement
 - > Copie recto/verso de la CNI de l'hébergeant

Concernant les mineurs fournir en plus:

- Livret de famille des parents plus carte d'identité du parent présent lors de la demande
- En cas de divorce, jugement de divorce complet,
Présence du représentant légal muni d'une pièce d'identité
- si garde alternée, autorisation signée par les deux parents (document fourni par la mairie).
Facture de domicile des 2 parents avec la copie de leurs CNI recto/verso

Pour les personnes nées à l'étranger ou ayant les 2 parents de nationalité étrangère

- Certificat de Nationalité Française

Certificat de nationalité française :
TRIBUNAL D'INSTANCE
Place du palais de justice
Service Nationalité
59385 DUNKERQUE CEDEX
☎ : 03.28.25.98.20

Français nés à l'étranger
Ministère des Affaires Etrangères
Service Etat-civil
44941 NANTES Cedex 9
☎ : 02.51.77.30.30
www.smae.diplomatie.gouv.fr/etat_civil